

NOS QUESTIONS VOS RÉPONSES

Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers amis,

Vous avez été nombreux à répondre à notre enquête, destinée à mesurer vos souhaits et vos attentes, vous qui représentez les 704 communes de Côte-d'Or.

Tout d'abord, je tiens à vous dire un grand merci ! Merci d'avoir pris de votre temps pour répondre. Merci d'avoir fait preuve d'une grande sincérité : vos messages sont clairs et vos attentes ne le sont pas moins !

J'ai bien conscience que le contexte n'a jamais été aussi difficile pour nos villes et nos villages. La réglementation est de plus en plus lourde, et parfois, la responsabilité civile du maire bascule en responsabilité pénale. Les normes évoluent sans cesse. Les finances locales sont lourdement pénalisées par la baisse des dotations de l'État et l'absence de visibilité en matière fiscale. Tous ces phénomènes ont conduit de nombreux maires à démissionner en France, un phénomène que l'on retrouve également en Côte-d'Or.

Face à ce constat, le Département de la Côte-d'Or entend rester bien sûr présent : nous sommes, chers amis, votre premier partenaire. Vous l'avez souligné également, de votre côté, dans cette enquête, où vous identifiez le Département comme votre interlocuteur de confiance, le garant des services de proximité, le chef de file des solidarités territoriales et humaines en Côte-d'Or.

En dépit du contexte budgétaire difficile imposé par le Gouvernement et le plafonnement de notre budget, j'ai fait le choix de sacrifier nos dispositifs de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités, notamment dans le domaine de la voirie, du bâtiment, des équipements publics et du patrimoine. Nous poursuivrons notre plan de déploiement du Très Haut Débit et de la fibre dans toute la Côte-d'Or. Nous maintiendrons nos collègues, nos services techniques et nos services sociaux dans tous les cantons et nous mettrons en place un partenariat de projets avec les collectivités et les associations qui souhaitent développer des initiatives.

Aujourd'hui, nous avons passé le cap du mi-mandat. Pour les mois à venir, nous garderons la même direction, au service de l'équilibre des territoires et de l'attractivité d'une Côte-d'Or où il fait bon vivre, en tous lieux.

Vous pouvez compter sur nous.

François SAUVADET

Ancien ministre
Président du Département
de la Côte-d'Or



→ Informez-vous !

Pour tout savoir sur les actions du Département, sur les dispositifs ou les aides qu'il peut apporter à votre commune ou à vos administrés, retrouvez le Département de la Côte-d'Or sur :

 www.cotedor.fr

 [@departementcotedor](https://www.facebook.com/departementcotedor)

 [@CD_CotedOr](https://twitter.com/CD_CotedOr)

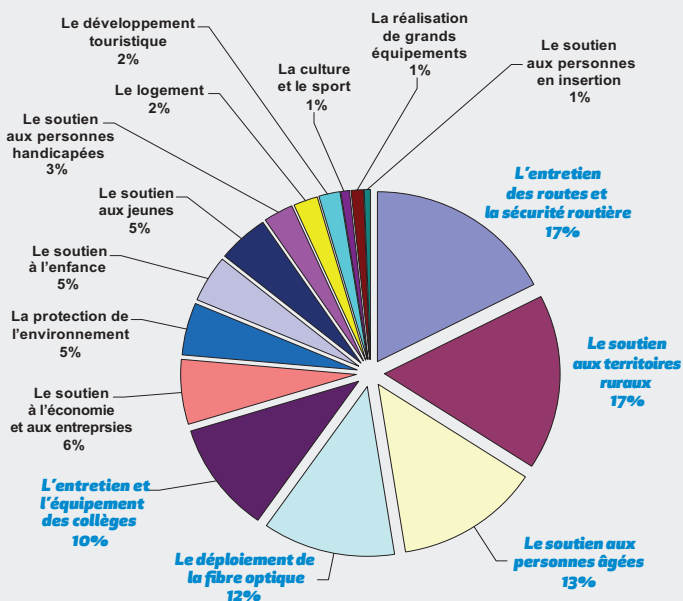
Chaque mois dans Côte-d'Or le mag, la revue Départementale.



La Côte-d'Or, c'est **704 communes** dans lesquelles chacun doit pouvoir vivre serein. Sécurité, mobilité, couverture numérique, préservation de l'environnement, accès aux services au public, à la culture... font partie des conditions majeures d'attractivité du territoire et du bien vivre en Côte-d'Or là où chacun l'a décidé. Le Département, c'est **46 élus sur 23 cantons** qui votent en session les grands dossiers, politiques et orientations et 2 300 agents qui les mettent en œuvre chaque jour sur tout le territoire pour répondre aux besoins, attentes et difficultés des maires des 704 communes et **545 000 Côte-d'Oriens**.

Vos 5 priorités sont aussi les nôtres

- Entretien des routes et sécurité routière
- Soutien aux territoires ruraux
- Soutien aux personnes âgées
- Déploiement de la fibre optique
- Entretien et équipement des collèges



Le Département, partenaire privilégié des communes ? Vous le confirmez !

Vous les maires de Côte-d'Or, êtes 97 % à considérer le Département comme une collectivité utile. Vous êtes également 95 % à être attachés à la présence territoriale de ses services.

Ces chiffres nous confortent dans l'idée que le Département a toute légitimité à continuer d'exister dans le paysage institutionnel d'aujourd'hui, au plus près des villes et villages de son territoire et de ceux qui y vivent.

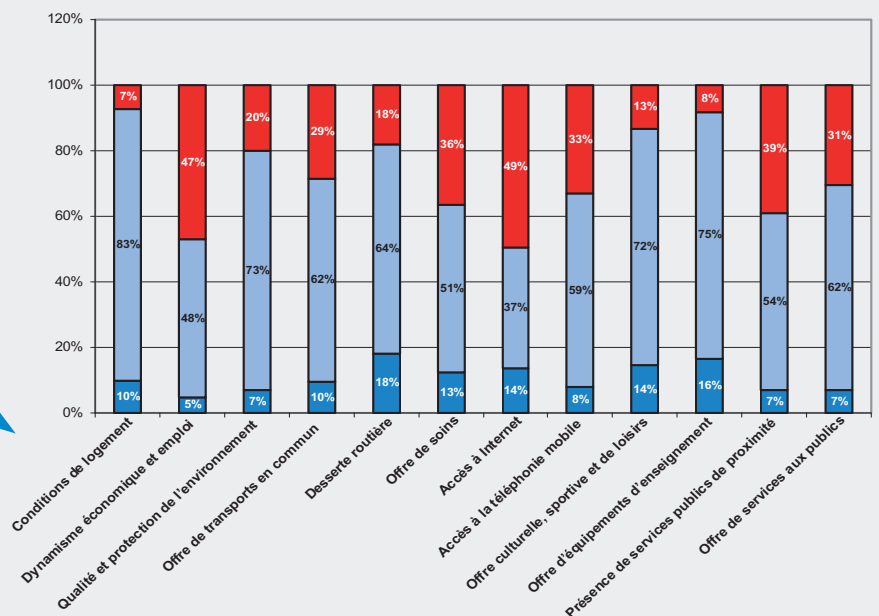
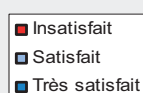
Vous êtes **63 %** à considérer le Département comme partenaire privilégié après l'intercommunalité

Le saviez-vous ?

79 % des habitants considèrent de leur côté que le Département de la Côte-d'Or est une collectivité utile, **68 %** sont attachés à sa présence territoriale.

⇒ Retrouvez les résultats de l'enquête réalisée auprès des Côte-d'Oriens sur cotedor.fr

De manière générale vous êtes plutôt satisfaits des services au public et des conditions de vie sur votre commune



NOS QUESTIONS / VOS RÉPONSES / VOS ATTENTES

Entretien du patrimoine et de la voirie communale, sécurité, éducation, Très Haut Débit,... autant de sujets touchant à la vie des territoires, et particulièrement à la vie des territoires ruraux, qui sont vos préoccupations quotidiennes. Le Département, une présence et un accompagnement indispensables pour les communes ? Vous le confirmez encore.

✓ **Le Département accompagne financièrement les communes à travers ses dispositifs : CAP100 % Côte-d'Or, Village Côte-d'Or, aides sectorielles...** Vous êtes **67 %** des maires à les connaître et **54 %** à penser qu'ils pourraient être revus, regroupés ou simplifiés.

✓ Depuis 2012, à travers la **Mission Conseil et Assistance aux Collectivités**, le Département vous apporte aussi une aide technique ou juridique dans les domaines de l'eau, la voirie, l'assainissement, les espaces publics, les bâtiments.

*En 2019, une Agence Technique Départementale sera officiellement créée à l'issue de la session du Conseil Départemental de décembre. Elle interviendra en relais de l'action proposée par la MiCA. Vous serez appelés à vous prononcer sur une adhésion de votre collectivité à cette nouvelle structure. Vous êtes **65 %** des maires à être favorables à sa création, moyennant une cotisation.*



✓ Vous êtes satisfaits à **91 %** du dispositif *Village Côte-d'Or* initié en 2011, et vous êtes **62 %** à envisager d'y avoir recours en 2019. À **90 %** d'entre vous vous ne souhaitez pas que l'on réduise les aides à l'investissement des communes sur les bâtiments, la voirie et le patrimoine. Le Département restera à vos côtés.

À SAVOIR

L'État impose un plafonnement de l'augmentation du budget des collectivités, par rapport à l'année précédente, de 1,2 %. C'est moins que le rythme de l'inflation. Des sanctions financières sont prévues en cas de non-respect de la consigne.

[+ d'infos sur cotedor.fr](#)

✓ **47 collèges publics maillent la Côte-d'Or.** Le Département est très attaché à conserver ces établissements afin de garantir aux familles la possibilité de bien vivre là où elles le souhaitent. Il a d'ailleurs fait de la sectorisation un outil au service du maintien de tous ses collèges. Vous l'approuvez à **81 %** et êtes satisfaits de l'offre d'équipement d'enseignement à **92 %**, c'est pourquoi vous souhaitez aussi à **90 %**, et comme nous, que soient maintenus tous les collèges en Côte-d'Or.



76 % des Côte-d'Oriens souhaitent aussi que le Département conserve ses **47 collèges publics**, quel que soit l'effectif, et considèrent comme une priorité l'entretien, la qualité et la sécurisation de ses établissements.

📄 Depuis 2008, ce sont plus de **100 M€** que le Département a investis dans ses collèges. 📄

✓ **Le Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or est accrédité COFRAC dans le domaine de l'hydrologie, de la santé animale et de l'alimentation.** Une centaine de professionnels très qualifiés y travaillent avec du matériel de haute technologie et est à votre service 7j/7 et 24h/24 en cas de crise sanitaire, pollution, intoxication alimentaire. Vous êtes **59 %** à en connaître les domaines d'intervention et y avez recours à **76 %** pour des analyses de l'eau, à **24 %** pour des analyses alimentaires et, pour **34 %** d'entre vous, pour des analyses vétérinaires.

LE LABORATOIRE C'EST, PAR AN :

400 000 analyses effectuées

9 000 prélèvements en chimie alimentaire analysés

9 100 prélèvements d'eaux réalisés

[+ d'infos sur ldco.cotedor.fr](#)



✓ **Le réseau routier Départemental, c'est 5 864 km de routes à entretenir et sécuriser.**

Vous êtes **54 %** à être satisfaits de l'état des Routes Départementales (RD) pour l'entretien desquelles le Département investit plus de 20 M€ par an.

Il accompagne aussi les communes dans leurs projets de réfection de voirie communale avec son « Plan de Soutien à la Voirie » dont l'enveloppe annuelle est de 5 M€ par an. Vous êtes **43 %** à considérer l'état de vos routes communales comme satisfaisant.

- ✓ Enfin, après la fin des travaux sur la Rocade de Beaune et le Contournement de Mirebeau-sur-Bèze, vous souhaitez à **89 %** que le Département se concentre sur l'entretien du réseau routier existant et vous le confirmez à **21 %** (le plus fort pourcentage) : **le Département doit prioriser son aide sur la voirie.**



ET LES 80 KM/H ?

Savez-vous que **plus de 80 % des Côte-d'Or** ayant répondu à l'enquête parue dans *Côte-d'Or le mag'* considèrent que la limitation de vitesse doit s'appliquer en priorité sur des zones accidentogènes et être gérée par le Département selon le risque constaté ?

- ✓ **La sécurité routière est une préoccupation majeure des élus locaux.** Avec le prix Christian Myon de la sécurité routière qu'il a créé en 2008 à la suite du décès accidentel sur la route du Conseiller Général de Saint-Seine-l'Abbaye, le Département encourage les actions de sensibilisation, de communication et les formations relatives à la sécurité routière. Si vous êtes **80 %** à connaître ce prix, seulement **12 %** d'entre vous y ont déjà participé, que ce soit votre commune, l'école, une association...



L'appel à projet pour la session 2019 sera lancé en début d'année jusqu'en mai. Retrouvez toute l'info sur le prix Christian Myon sur cotedor.fr

L'INFOROUTE, VOUS CONNAISSEZ ?



S'informer avant de prendre la route c'est aussi agir en faveur de la sécurité routière. Consultez la carte des conditions de circulation, actualisée matin et soir et plus encore en cas de fortes perturbations des conditions de circulation (neige, verglas...) sur le réseau routier Départemental. Le Département met tout en œuvre pour garantir la précision des informations données, à titre indicatif, sur l'Inforoute. Faites-le savoir !

cotedor.fr/acces_rapide/Inforoute
7 j / 7 et 24h/24 sur notre serveur vocal au 03 80 63 30 63 (coût d'un appel local selon votre opérateur)

- ✓ **En matière de sécurité, la Côte-d'Or compte 44 Centres d'incendie et de secours (CIS), 1 391 sapeurs pompiers volontaires et 288 sapeurs pompiers professionnels** qui agissent chaque jour auprès de la population sur tout le territoire. **91 %** d'entre vous pensent que leur commune bénéficie d'une couverture satisfaisante et de proximité des services de secours. Un service important pour les habitants, qui contribue à se sentir bien et en sécurité dans son lieu de résidence. C'est d'ailleurs aussi l'une de vos priorités en matière de services de proximité. Pour cela, le Département accompagne le SDIS21 à hauteur de plus de 17 M€ par an et veille au maintien des CIS dans les territoires.

Au 30 novembre, 27 500 interventions ont été réalisées par le SDIS 21 depuis le 1^{er} janvier 2018.

LES ENJEUX D'AVENIR POUR LA CÔTE-D'OR

Le monde et la société évoluent. Le Département agit pour que la Côte-d'Or s'adapte aux schémas de demain. Développement des filières locales, adaptation au changement climatique, déploiement du Très Haut Débit... sont parmi les conditions de réussite d'une Côte-d'Or responsable, attractive, dynamique et moderne.

- ✓ **Manger bon, sain et local, c'est la tendance et c'est possible en Côte-d'Or !** Le Département soutient et promeut les filières locales depuis plusieurs années, notamment à travers des opérations visant à mettre en avant un produit travaillé par les chefs dans les cantines de ses collèges et des établissements médico-sociaux. Avec la mise en place de la plate-forme **Agrilocal 21**, il franchit encore un pas, celui de mettre en contact direct les chefs des cuisines de la restauration collective avec les producteurs locaux pour un approvisionnement de qualité au meilleur coût.

Agrilocal21
de la ferme à l'assiette

Vous êtes 26 % seulement à être intéressés par ce dispositif et 61 % à ne pas vous sentir concernés. Agrilocal 21 peut aussi être utilisé par les chefs des cantines scolaires ou municipales par exemple.

+ d'infos sur agrilocal21.fr



- ✓ **L'entrée de la Côte-d'Or dans le XXI^e siècle ne saurait se faire sans son entrée dans l'ère de la fibre optique et de ses usages.** Le Département l'a bien compris et s'est engagé dès 2015 dans le déploiement opérationnel du Très Haut Débit avec comme objectif pour **2025, la couverture totale de la Côte-d'Or** par la fibre optique à la maison et au bureau, FTTH (Fiber To The Home). **96 % des maires** partagent l'engagement du Département pour l'aménagement numérique du territoire et **80 %** d'entre eux considèrent le programme d'aménagement numérique du Département à la hauteur des enjeux d'attractivité du territoire.

- ✓ **Le climat évolue, la terre se réchauffe.** C'est aussi du fait des activités de l'homme. La lutte contre le changement climatique ouvre notamment la voie de la transition énergétique. **Le Département peut accompagner techniquement et financièrement vos projets.** **Vous le souhaitez à 58 %** d'entre vous pour la rénovation thermique de bâtiments, à **46 %** pour l'équipement de vos bâtiments d'une source d'énergie renouvelable, à **37 %** pour l'éco-construction de bâtiments et à **22 %** pour la création de chaufferie bois.



🗨️ **Pour ce qui concerne l'engagement du Département, la fibre optique, c'est 80 000 prises optiques à déployer d'ici 2020 dans 354 communes et un investissement de 106 M€. Orange et un autre opérateur se chargent des communes restantes.** 🗨️

Pour tout savoir sur l'avancement du déploiement du Très Haut Débit en Côte-d'Or, rendez-vous sur thd.cotedor.fr

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST QUOI ?

C'est un objectif écologique qui vise au changement du système énergétique actuel vers un nouveau système énergétique basé sur des ressources renouvelables. Cela consiste principalement à réduire la consommation d'énergies fossiles dans une grande part des activités de l'homme : l'industrie, les transports, l'éclairage, etc.

Loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015

DES INTERVENTIONS AU PROFIT DES PLUS FRAGILES

Le Département a été conforté par la loi NOTRé du 7 août 2015 dans son rôle en matière de solidarités humaines. Il est le chef de file de l'action sociale. Nous accompagnons quotidiennement les plus fragiles à travers nos politiques de proximité en direction de l'enfance, des familles, des personnes âgées et handicapées, des personnes en situation d'insertion.

- ✓ Vous êtes **46 %** à connaître les dispositifs et les actions du Département dans le domaine de l'**accompagnement social** et le Département est, pour **54 %** d'entre vous, le partenaire principal en la matière. Nous versons l'Allocation Personnalisée d'Autonomie aux personnes âgées, la Prestation de Compensation du Handicap aux personnes handicapées et le Revenu de Solidarité Active à ses bénéficiaires.
- ✓ En matière d'**insertion**, vous êtes satisfaits à **59 %** des commissions territoriales d'insertion mises en place par le Département et associant les élus locaux.



L'action sociale sur le territoire, c'est :

6 Agences Solidarité et Famille
25 Accueils Solidarité et Famille
35 Points de PMI

Et c'est aussi :

7 Centres de planification
1 Maison de l'autonomie
1 Maison de l'Enfance
1 Maison des adolescents et de leurs parents, l'Adosphère

78 % d'entre vous considèrent comme satisfaisant la présence territoriale des services d'action sociale du Département

- ✓ **Le maintien de la présence de services au public** dans une commune devient parfois une difficulté pour les élus locaux. Vous êtes prêts, à **56 %**, à participer au regroupement de services sur un même site afin de maintenir des services au public.
- ✓ Enfin, **la vie et le dynamisme de la commune** se mesurent aussi à son offre en matière d'accès à la culture notamment. La Médiathèque Côte-d'Or, avec les 257 points de lecture, bibliothèques et dépôts qu'elle anime et les rendez-vous culturels qu'elle organise (Ça papote !, Chut, la médiathèque fait du bruit, Marché culturel, Coup de contes...) en est l'un des acteurs majeurs.
- ✓ Le Département a souhaité aller plus loin en apportant **la culture au cœur des territoires** avec **Arts et Scènes, la saison culturelle 100 % Côte-d'Or** qu'il a initié en 2016. Vous êtes **72 %** à la connaître. Pourtant, le Département a fait parvenir à 100 % des maires de Côte-d'Or et présidents d'intercommunalités son catalogue d'offres de spectacles en début d'année. Une action qui répond favorablement aux **71 %** d'entre vous qui considèrent que l'action culturelle doit rester une priorité associant le Département, les communes et intercommunalités.



ART & SCÈNES, LA SAISON CULTURELLE 100 % CÔTE-D'OR

Pour accueillir sur votre commune un spectacle de qualité, vous recevrez le catalogue d'offres pour la saison 2019-2020 au cours du premier trimestre 2019. Vous n'êtes que 21 % à envisager de faire appel à ce dispositif pour cette prochaine saison. Le Département accompagne pourtant financièrement les communes afin qu'elles puissent offrir à leurs administrés un moment de plaisir et de convivialité.

Toute l'info sur cotedor.fr